



Commission scolaire • Région-de-Sherbrooke
COMPLICES DU SAVOIR

Service de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3
Téléphone : 819 822-5540 ♦ Télécopieur : 819 822-5286

2012-2013

Comité consultatif des services aux ÉHDAA

P A R E N T S



COMPTE RENDU

de la rencontre du **22 avril 2013**

Tenue à la CSRS

Salle Multi – 1^{er} étage

2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke Québec

Emilie Poulin,
Présidente de la rencontre

Version 3 mai 2013

COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 22 avril 2013 à la salle Multi 1/3 du Centre administratif, CSRS.

1. PRÉSENCES

Membres avec droit de vote

Présent(e)	Absent(e)	
	X	DUBÉ, Amélie (Parent)
	X	HUARD, Brigitte (Secrétaire – Parent)
	X	CARON, Aline (Parent)
X		MARTEL, Céline (vice-présidente - substitut au comité de parents – Édimestre - Parent)
X		POULIN, Émilie (Présidente , parent)
X		RODRIGUE, Andréanne (Représentante au comité de parents - Parent)
X		MABIOR, Acholaruai (Parent)
X		VANLANDEGHEM, David (Responsable de boîte de courriel - Parent)
	X	BAZIN, Guy (Représentant du syndicat du personnel technique et administratif)
X		DAIGLE, Sylvie (Représentante du syndicat du personnel enseignant)
X		LALIBERTÉ, Michel (Représentant du syndicat des professionnels)
	X	Borjia, Pablo (représentant du Centre de Santé et des Services sociaux-IUGS)
	X	RICHER, Chantal (Représentante du Centre de réadaptation Estrie)
X		BOUCHER, Isabelle (Directrice école du Touret)
X		LAMONTAGNE, Anne (Directrice/Représentante des écoles primaires)
	X	LALIBERTÉ, Nancy (Directrice adjointe/Représentante écoles secondaires)

Représentant de la direction général

Présent(e)	Absent(e)	
X		GAUDREAU, Daniel (Représentant de la direction général - Directeur, Service de l'adaptation scolaire et des services complémentaires)
X		FORTIER, Isabelle (Substitut - Coordinatrice, Service de l'adaptation scolaire et des services complémentaires)
X		LUNARDI, Marie-Claude (Substitut - Directrice générale adjointe aux affaires éducatives)

Commissaire

Présent(e)	Absent(e)	
X		Larouche, José (commissaire)

Membres invités

Présent(e)	Absent(e)	
	X	GUILLETTE, Sonia (Parent)
	X	FRANCIS, Valérie (Parent)
	X	ROBERT, Jean-François (Substitut au comité EHDAA - Parent)
	X	BOUCHER, Josée (Conseillère pédagogique, Service de l'adaptation scolaire et des services complémentaires)
	X	FISSET, Annie (conseillère pédagogique, Service de l'adaptation scolaire et des services complémentaires)
X		Pépin, Johanne, Personne ressources régionale en adaptation scolaire MELS
X		Potvin, Claudie, Directrice adjointe École internationale Du Phare
X		Gagné, Jean-François, Directeur adjoint par intérim Ecole de La Montée
X		Veilleux Stéphanie, Directrice adjointe Le Triolet
X		Dallaire Caroline, Directrice adjointe Montcalm

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour adopté :

1. Présence
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Atelier de travail – Plan d'intervention au secondaire
4. Précision et clarification concernant les règles de régie interne
5. Lecture et adoption du compte rendu du 29 octobre 2012
6. Suivi au compte rendu du 29 octobre 2012
7. Lecture et adoption du compte rendu du 26 novembre 2012
8. Suivi au compte rendu du 26 novembre 2012
9. Service de garde au Touret – État de situation et questions [présentation Isabelle Boucher]
10. Plan d'effectif 2013-2014
11. Point d'information du comité de parents (présentation Andréanne Rodrigue)
12. Prochaine rencontre le **29 avril 2013 à 19 h 15**

3. Atelier de travail – Plan d'intervention au secondaire

M. Daniel Gaudreault précise que l'atelier se présentera en quatre étapes. Premièrement, Mme Johanne Pépin, personne ressource régionale en adaptation scolaire au MELS, présentera chacune des phases d'un plan d'intervention. Ensuite, les parents seront invités à exprimer leur interprétation et leurs attentes face aux phases du plan d'intervention. Ensuite, les directions d'écoles secondaires seront invitées à préciser leur façon de faire. Finalement, M. Jean-François Gagné notera les écarts entre l'interprétation et les attentes des parents et les actions prises par les directions d'école et des pistes de solutions. Lors d'une prochaine rencontre de la Table de l'adaptation scolaire du secondaire ses points seront traités.

Madame Johanne Pépin présente les règles du ministère de l'Éducation quant au plan d'intervention. Elle présente la feuille *Les phases du plan d'intervention* (Annexe A) et précise que l'explication qu'elle fournira est basé sur le cadre de référence *Le plan d'intervention au service de la réussite de l'élève* (Annexe B). Ce guide est disponible sur le site Internet du ministère de l'éducation au <http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfi/das/orientations/cadreplan.html>.

Par ailleurs, Mme Pépin précise que certaines problématiques nécessitent un plan d'intervention obligatoirement (Élèves handicapés avec limitation ou s'il y a besoin de concertation entre les intervenants ou si l'élève a besoin d'une mesure de sanction).

La phase 1, *Collecte et analyse de l'information*, est présentée. Il est noté que les parents désirent que l'équipe-école communique avec les parents de l'élève dès le début de la collecte d'information pour leur faire part qu'une problématique est identifiée et qu'une recherche d'information débute.

La phase 2, *Planification des interventions*, est présentée. Il est noté que le plan d'intervention devrait contenir environ 3 objectifs. De plus, l'utilisation d'acronyme est à proscrire dans les communications aux parents et lors des rencontres pour assurer la compréhension des parents et l'élèves.

L'atelier se poursuivra le 6 mai à 18h30 pour traiter la phase 3, Réalisation des interventions, et la phase 4, Révision du plan d'intervention.

4. PRÉCISION ET CLARIFICATION CONCERNANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Mme Emilie Poulin fait un état de situation. Lors de la dernière rencontre, le 26 novembre 2012, les membres parents du comité et les représentants de la commission scolaire avaient une divergence d'opinion quant à l'interprétation des articles de la loi sur l'instruction publique concernant le comité EHDAA et quant aux rôles du comité.

Les membres parents ont donc demandé l'avis du Comité de parents de la CSRS. Une rencontre a eu lieu. Quelques membres parents du comité EHDAA et des membres du Comité de parents étaient présents. Mme Lise Guénard, présidente du comité de parents suggère une rencontre sur le sujet avec le directeur Général.

Une rencontre avec la direction générale a eu lieu. M. Gilles Normand, commissaire et président de la commission scolaire, M. Michel Bernard, directeur général, Mme. Marie-Claude Lunardi, directrice adjointe aux affaires éducatives, Mme José Larouche, commissaire, Mme Lise Guénard, présidente du comité de parents, deux autres membres du comité de parents ainsi que Mme Emilie Poulin, présidente du comité EHDAA étaient présents. M. Daniel Gaudreault n'a pas été invité à la rencontre. Il a été dit :

- que la régie interne du comité EHDAA respecte la loi sur l'instruction publique ;
- que les parents pourront nommer leur observation sur le « terrain » lors des rencontres du comité. Cela dans le but que Daniel Gaudreault fasse une recherche d'information pour savoir si cela est un cas isolé ou non ;
- que les parents seront invités à porter plainte au service des plaintes de la commission scolaire pour en permettre le dénouement et le calcul de statistiques ;
- que Mme Lunardi demande à M. Carl Mercier, secrétaire général, de faire un rapport au comité EHDAA des plaintes concernant les services aux élèves EHDAA.
- que le représentant de la direction générale de la commission scolaire au comité EHDAA est Daniel Gaudreault ;
- qu'il pourrait avoir plus de rencontres que prévues à la régie interne ;
- qu'un résumé des réflexions de cette rencontre ainsi que les règles d'application pourrait être faites lors d'une rencontre entre Mmes Lunardi, Larouche et Poulin.

Le 1^{er} mars 2013, une rencontre entre Mmes Marie-Claude Lunardi, José Larouche et Emilie Poulin a eu lieu. Il a été suggéré quant à l'organisation des rencontres :

- que M. Gaudreault, représentant de la CSRS et Mme Poulin, présidente du comité se rencontrent afin d'établir l'ordre du jour au minimum 2 semaines avant la rencontre du comité ;
- que la convocation pour la rencontre soit envoyée aux membres 1 semaine avant la rencontre avec l'ordre du jour ;
- qu'une confirmation des présences soit demandée lors de l'envoi de l'avis de convocation.
- qu'une synthèse du point traité soit inscrite au compte rendu après chaque point discuté ;
- que le compte rendu soit envoyé au plus tard 2 semaines après la rencontre ; ce qui demandera de la rigueur de la personne qui l'écrit (parent) ainsi que de la secrétaire du service d'adaptation scolaire qui l'envoie.

Il a été suggéré quant aux insatisfactions des parents :

- que lorsqu'un membre du comité reçoit une plainte d'un parent, il le réfère à la procédure de plainte établie à la CSRS (voir dépliant et site internet);
- que lorsque ces cas sont soumis au Secrétariat général, en plus d'être traité comme il se doit, ils seront consignés dans un rapport qui sera présenté au comité régulièrement tout en conservant la confidentialité. Ce rapport fera état de :
 - La date de la plainte;
 - Le niveau (primaire ou secondaire);
 - Le sujet;
 - La réponse à la plainte.

Il est suggéré quant aux sujets de discussion :

- Qu'avant la 1ère rencontre du comité en début d'année, après l'assemblée générale, la présidence et le représentant de la direction général de la CSRS se rencontreront pour déterminer conjointement des sujets de discussion. Selon l'ampleur des sujets, ils seront mis à l'ordre du jour de l'une ou l'autre des rencontres. Pour chaque sujet, il y aura :
 - Présentation du processus existant;
 - Éléments ressortis comme étant plus problématiques;
 - Avis ou pistes de solution.

Les membres présents du comité EHDAA sont d'accord d'appliquer ses suggestions et les ajuster au besoin.

Mme Emilie Poulin suggère une répartition du droit de vote comme le mentionne la régie interne :

- Huit membres parents : si les membres votants ne sont pas tous présents, un autre membre parents peut avoir droit de vote ;
- Un représentant de chacun des trois syndicats ;
- Deux représentants des directions d'écoles (les trois représentants actuels se retirent pour choisir par consensus de leurs deux votes.)
- Un représentant de chacun des deux organismes partenaires siégeant au comité.

Les membres présents du comité EHDAA sont d'accord d'appliquer cette répartition du droit de vote.

5. LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 29 octobre 2012

Ce point sera traité à la prochaine rencontre.

6. SUIVI AU COMPTE RENDU du 29 octobre 2012

Ce point sera traité à la prochaine rencontre.

7. LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 26 novembre 2012

Ce point sera traité à la prochaine rencontre.

8. SUIVI AU COMPTE RENDU du 26 novembre 2012

Ce point sera traité à la prochaine rencontre.

9. SERVICE DE GARDE AU TOURET – ÉTAT DE SITUATION ET QUESTIONS [PRÉSENTATION ISABELLE BOUCHER]

Ce point sera traité à la prochaine rencontre.

10. PLAN D'EFFECTIF 2013-2014

M. Daniel Gaudreault présente le plan d'effectif des ressources affectées aux élèves HDAA 2013-2014. Ce plan présente une prévision pour l'année scolaire 2013-2014. Il n'y a pas de changement de nombre de postes par rapport à l'année 2012-2013. Ce plan pourrait être révisé en septembre 2013 en fonction de la clientèle réelle. Les membres parents feront part de leur commentaire et de leur approbation à la prochaine rencontre.

11. POINT D'INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS (PRÉSENTATION ANDRÉANNE RODRIGUE)

Ce point sera traité à la prochaine rencontre.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ET PROCHAINE RENCONTRE 29 AVRIL 2013 À 19H15

Levée de l'assemblée à 21 h 25.

EN

BREF

LE PLAN D'INTERVENTION au service de la réussite de l'élève

POURQUOI établir un plan d'intervention ?

Le plan d'intervention a pour objectif d'aider l'élève qui, parce qu'il est handicapé ou qu'il rencontre des difficultés, a besoin d'interventions adaptées pour progresser de façon optimale dans le développement des compétences menant à sa réussite. Il consiste en une planification d'actions coordonnées qui sont établies au sein d'une démarche de concertation. Le plan d'intervention s'inscrit dans un processus dynamique d'aide à l'élève qui se réalise pour lui et avec lui. Il prend appui sur une vision systémique de la situation de l'élève et est mis en œuvre selon une approche de recherche de solutions.

QUELLES ORIENTATIONS doivent nous guider lors de l'élaboration d'un plan d'intervention ?

- Considérer la réussite de façon différenciée
- Placer l'élève au cœur de sa réussite
- Adopter une vision systémique de la situation de l'élève
- Miser sur les forces de l'élève et les ressources du milieu
- Intensifier la collaboration école-famille-communauté

QUI participe à la démarche du plan d'intervention ?

Création d'une véritable communauté éducative avec et pour l'élève

- L'élève
- Les parents
- L'enseignant
- La direction de l'école
- Les membres du personnel des services éducatifs complémentaires et des autres réseaux de services, s'il y a lieu

QUAND devrait-il y avoir élaboration d'un plan d'intervention ?

- La situation complexe d'un élève nécessite la **mobilisation** accrue et concertée de l'élève, de son ou ses enseignants, de ses parents, de la direction et, lorsque nécessaire, d'autres intervenants de l'école ou d'autres organismes afin de trouver ensemble des solutions aux difficultés rencontrées et permettre à l'élève de progresser.
- La situation d'un élève nécessite la **mise en place de ressources spécialisées** ou encore d'**adaptations diverses** (stratégies d'enseignement, matériel scolaire adapté, ressources spécifiques, etc.), en plus des actions habituellement entreprises par l'enseignant, en collaboration avec l'équipe-cycle, pour adapter ses interventions aux besoins de l'élève.
- La situation d'un élève nécessite des **prises de décisions** qui auront des incidences sur son parcours scolaire, notamment une décision liée à l'adaptation de l'évaluation, à une dérogation au Régime pédagogique ou encore à une orientation particulière au regard de son cheminement scolaire ou de son classement.

Décroche
tes rêves

